

BULLETIN D'INSCRIPTION

VIDE GRENIER DU DIMANCHE 14 JUIN 2026

A RETOURNER DUMENT REMPLI, ACCOMPAGNE DES DOCUMENTS DEMANDES

Je soussigné (nom) :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Adresse e-mail :

Tel (impératif) :

N° pièce d'identité :

Carte d'identité Passeport

Déclare qu'aucun des objets mis en vente lors du vide grenier de l'association du football club de St Gilles St Hilaire n'est d'origine douteuse. Je dégage de toutes responsabilités l'association du football club St Gilles St Hilaire, celle ci ayant fait le nécessaire pour la bonne tenue et l'honnêteté de cette manifestation. Je m'engage par ailleurs à participer à ce type de manifestations cette année deux fois au plus. Je déclare avoir reçu un exemplaire du présent règlement et m'engage à la respecter.

Je réserve un emplacement de M linéaires (avec minimum 3ml) au prix de 11€ + 4.00€ par mètre supplémentaire
Soit un total de 11€ + (.....m x 4.00€) =€

Date :

Signature :

Règlement par chèque à l'ordre de l'association du football club St Gilles St Hilaire (SGSHFC)

Joindre obligatoirement la photocopie recto / verso de la pièce d'identité

Dossier à retourner à l'adresse : **SGSHFC, 1 rue des Noues - 85800 GIVRAND**, en précisant sur l'enveloppe
« inscription vide grenier » - Renseignements au 06.15.43.70.55 ou vg85sgshfc@gmail.com

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Règlement du vide grenier

Art1 : les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus.

Art2 : Toutes sortes d'objets sont acceptées, sauf les denrées alimentaires. Les organisateurs ne peuvent pas être tenus pour responsables en cas de casse, de perte ou de vol. La vente ou le don d'animaux et d'armes est strictement interdit.

Art3 : le tarif est fixé à 11€ les 3 mètres linéaires (réservation minimum) + 4.00€ pour chaque mètres supplémentaire. L'exposant devra s'acquitter de cette somme dès son inscription. Aucune table ne sera fournie. Le règlement doit se faire par chèque libellé à l'ordre de l'association football club St Gilles St Hilaire (SGSHFC) et obligatoirement accompagné de la photocopie recto verso de la pièce d'identité. Il ne sera pas envoyé d'accusé réception.

Art4 : Les emplacements qui n'auraient pas été occupés à 8h30 ne seront plus réservés et resteront acquis à l'association football club St Gilles St Hilaire à titre d'indemnités

Art5 : Les annulations ne pourront être acceptés que par écrit et jusqu'au 25 mai 2026 (caché de la poste faisant foi), date limite après laquelle aucun remboursement ne pourra être effectué.

Art6 : Il est interdit de laisser les véhicules à côté des emplacements.

Art7 : cette journée sera ouverte à partir de 7h pour le montage des stands et de 9h à 18h (sans interruptions) pour le public.